LETTRE OUVERTE

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à la téléconférence qui s'est tenue le vendredi 27 mars dernier, pour évoquer les modalités du Plan de Continuité de l'Activité.
Vous ne serez pas surpris d'apprendre que nous ne partageons pas vos vues en ce qui concerne la gestion des priorités et la conduite à tenir en matière de lutte contre la propagation du virus Covid-19
Avant toutes choses, précisons que nous apprécions la bonne tenue des discussions et la cordialité des rapports, et que les observations que nous formulons n'ont bien évidemment aucune portée personnelle.

Votre position, et à travers elle celle de l'Administration, est très claire, et fait écho à vos précédentes déclarations (vous nous pardonnerez certaines approximations dans l'art de la citation) :
« les avions doivent voler, et les navires naviguer ».
Vous êtes manifestement conscient de l'ampleur de la pandémie, et nous vous faisons bien volontiers crédit de votre bonne foi, lorsque vous exprimez vos préoccupations quant à la santé des agents placés sous votre responsabilité.
Vous nous avez à ce titre informés qu'afin de garantir une protection optimale aux agents, une livraison de 5500 masques chirurgicaux et 3200 masques FFP2 était attendue pour le milieu de semaine, et qu'une commande de gants, gels désinfectants et autres matériels de protection ou d'hygiène était sur le point d'être formalisée.

Nous en prenons acte, et profitons de l'occasion pour rappeler les prescriptions on ne peut plus explicites de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) sur le sujet :
« ***Les masques FFP sont sujet à un vieillissement naturel. C'est pourquoi ils ont une date de péremption au-delà de laquelle leur efficacité ne peut être garantie. Sur le plan juridique, dès lors que la date de péremption est dépassée, les masques de protection respiratoire ne peuvent être ni revendus, ni mis à disposition, ni cédés même à titre gratuit, ni utilisés***. »
Il est par conséquent tout à fait exclu d'utiliser des masques périmés, contrairement à ce qui a pu être avancé par l'un de vos directeurs.

Nous comprenons d'autant moins votre volonté d'assurer une présence à la mer de principe, en programmant une sortie hebdomadaire, parfois d'une journée, par façade maritime. Nous avons qualifié ces missions « d'affichage », terme que vous récusez, préférant évoquer une participation à l'Action de l'État en Mer (AEM), et rappelant que le risque est inhérent au métier de douanier.
Nous vous rappelons à notre tour que nous sommes toutes et tous pleinement conscients que la nature-même de nos missions implique l'acceptation d'une certaine part de risque.
Aucun douanier ne se dérobera à ses responsabilités, dès lors qu'il s'agit de porter assistance à son prochain ou de servir l'intérêt général.
Dans le cas d'espèce, la continuité de la lutte contre la fraude ne nous semble pas revêtir un caractère d'urgence, justifiant d'exposer ainsi des personnels à une contamination en les regroupant pendant des heures dans l'espace restreint d'une vedette ou d'un aéronef, sans même savoir si l'un ou l'autre est porteur du virus. Au-delà de la seule situation individuelle des agents, multiplier les vecteurs potentiels de maladie ne paraît pas de nature à enrayer la propagation de l'épidémie.
Pour mémoire, selon les chiffres que vous nous avez fournis, plus de 2,3% des agents de la DNGCD sont atteints du Covid-19, soit une proportion 30 fois plus importante que la moyenne de

la population française. Affirmer que les personnels aéromaritimes sont particulièrement exposés ne relève par conséquent pas d'une interprétation partisane.
Quant à l'AEM, il n'est pas inutile de rappeler qu'elle est du ressort des Préfets Maritimes, qui ont autorité pour mobiliser les moyens à leur disposition, et réquisitionner les équipages si besoin. Ce point ne fait bien évidemment pas débat, et nous ne le contestons en aucune manière.
Pour autant, dans un souci de rationalisation des ressources matérielles et humaines, et afin d'appliquer au mieux les mesures de distanciation, il est toutefois rigoureusement nécessaire d'adapter les moyens mis en œuvre aux missions qui nous seront confiées.

Dans cette optique, et afin d'apporter notre contribution à un débat éclairé, nous réitérons aujourd'hui nos principales revendications :

• **PAS DE MISSIONS DE PRINCIPE**, exposant inutilement des agents à une possible contamination. Outre la problématique sanitaire et humaine, un agent contaminé, c'est un équipage entier en indisponibilité !

• **DES BÂTIMENTS EN ALERTE AVEC UN ÉQUIPAGE RÉDUIT**, composé de volontaires résidant à proximité, pour participer à des missions de sauvetage, d'assistance, voire de police du plan d'eau.
Sur ce dernier point, nous appuyons la proposition de nos camarades de la CGT de faire sortir exclusivement les embarcations semi-rigides avec un équipage de 3 agents, bien suffisant pour rappeler ponctuellement à l'ordre quelques plaisanciers réfractaires au confinement.

• **DÉPISTAGE DES AGENTS AVANT L'EMBARQUEMENT**, pour minimiser les risques de contamination par ce qu'il est convenu d'appeler un porteur sain. Les tests ne sont certes pas fiables à 100%, mais ne tester personne l'est encore moins !
Par ailleurs, se conformer aux recommandations de l'OMS est pour Solidaires un préalable indispensable à toute discussion sérieuse.

• **DES MISSIONS DE 14 JOURS,** pour les moyens le permettant, afin de respecter le délai d'incubation, et garantir qu'aucun agent ne quitte le bord porteur du virus.

• **SUSPENSION DES OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE :** une saisie significative nécessiterait l'intervention d'un ou plusieurs médecins, ainsi que le probable placement en détention préventive des personnes mises en cause. alors que le personnel de santé est au bord de la rupture, et que les établissements pénitentiaires sont en pleine ébullition, nous ne souhaitons pas voir la douane mettre le feu aux poudres.

• **PAS DE VISITES DE NAVIRES DE COMMERCE,** ni à quai, ni en mer.
Locaux exigus, et équipages provenant du monde entier font de ces bâtiments de parfaits vecteurs de contamination. La découverte de quelques cartouches de cigarettes ou de bouteilles d'alcool de contrebande ne serait que d'une utilité modérée dans la lutte contre le Covid-19.

À défaut de mettre en place ces quelques mesures de bon sens, Solidaires Douanes considèrera que toutes les précautions n'ont pas été prises pour garantir au mieux la sécurité des agents.

Pour Solidaires Douanes Garde-Côtes,
Les co-secrétaires

Frédéric MARLEC **Nordin AMAR**